ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 19769

Texte de la question

Mme Marie-Odile Bouillé attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé pour une meilleure connaissance et prise en charge de l'endométriose, maladie invasive, chronique et très souvent invalidante qui touche actuellement 1 femme sur 10. Les effets pervers de cette maladie sont accentués par les défaillances actuelles du système de prise en charge médical : diagnostic très tardif (6 ans en moyenne) entraînant une multiplication des rendez-vous médicaux et la méconnaissance par les gynécologues des protocoles de soin et techniques chirurgicales les mieux adaptés entraînant des actes opératoires souvent répétés et des prises en charge à minima. L'association EndoFrance formule plusieurs propositions afin d'améliorer la situation des femmes atteintes de cette maladie : modifier la formation initiale des généralistes, gynécologues, infirmiers, gastrologues, urologues, pneumologues et radiologues pour y inclure de manière détaillée l'étude de la pathologie, en s'appuyant notamment sur les recommandations de pratiques cliniques élaborées par le Collège national des gynécologues et obstétriciens français ; créer des centres de référence en France pour la prise en charge des endométrioses sévères et à localisations multiples ; - soutenir la recherche ; mettre en œuvre une campagne d'information nationale. Elle lui demande son avis sur ces points et les intentions du Gouvernement afin de les inclure dans la prochaine loi de santé publique.

Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Odile Bouillé
Circonscription : Loire-Atlantique (8e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19769
Rubrique : Santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE19769

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 février 2013, page 2016
Réponse publiée au JO le : 4 juin 2013, page 5773